

Décembre 2017

REFORME TERRITORIALE ET MOUVEMENT SPORTIF

Politique sportive des nouveaux territoires

Résultats de l'étude menée auprès des huit nouvelles intercommunalités de la Manche



Etude conjointe du Comité Départemental Olympique et Sportif, de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et du Conseil Départemental de la Manche.

Table des matières

Table des matières	2
Préambule.....	3
Contextualisation	3
Objectifs	3
Mise en garde	4
Carte des intercommunalités au 1 ^{er} janvier 2017	5
Table des sigles.....	6
Cotentin	7
Président : Jean-Louis Valentin	7
Côte Ouest Centre Manche	10
Président : Henri Lemoigne.....	10
Baie du Cotentin	13
Président : Jean-Pierre L’Honneur.....	13
Coutances Mer et Bocage.....	15
Président : Jacky Bidot.....	15
Saint-Lô Agglo	18
Président : Gilles Quinquenel.....	18
Villedieu Intercom.....	21
Président : Charly Varin.....	21
Granville Terre et Mer	23
Président : Jean-Marie Sévin	23
Mont-Saint-Michel-Normandie.....	25

Préambule

Cette étude est menée par le pôle ressources départemental, qui regroupe les trois institutions que sont le Conseil Départemental de la Manche, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale (DDCS) et le Comité Départemental Olympique et Sportif (CDOS).

Après deux années de travail sur l'accompagnement des comités départementaux dans l'élaboration de leurs projets associatifs, il apparaissait nécessaire de trouver de nouveaux axes de réflexion pour cette nouvelle olympiade.

Contextualisation

Votée en août 2015, la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) planifie pour le 1^{er} janvier 2017 le passage à des intercommunalités d'un minimum de 15 000 habitants. Cette réforme va modifier le paysage départemental en le réduisant de 27 à 8 intercommunalités.

Ce remodelage des territoires va avoir un impact sur le sport en général et va modifier le rapport du mouvement sportif avec les collectivités locales.

Face à l'incertitude liée à la complexité de cette réforme, faire un travail de diagnostic et objectiver les situations actuelles et futures par l'ensemble des acteurs semble indispensable.

Objectifs

L'objectif principal de cette étude est de faire un état des lieux des prises de compétences pour chacun des huit territoires. Chaque intercommunalité pouvant prendre toutes, une partie ou aucune compétence sur le sport, cela va entraîner des disparités sur le département de la Manche.

Ensuite, chaque compétence sera analysée pour comprendre concrètement sa mise en place, son impact et les modifications que cela va engendrer auprès des acteurs du mouvement sportif. Ceci dans un but d'informer ces derniers afin qu'ils s'adaptent et puissent continuer leurs projets en ayant les bons outils.

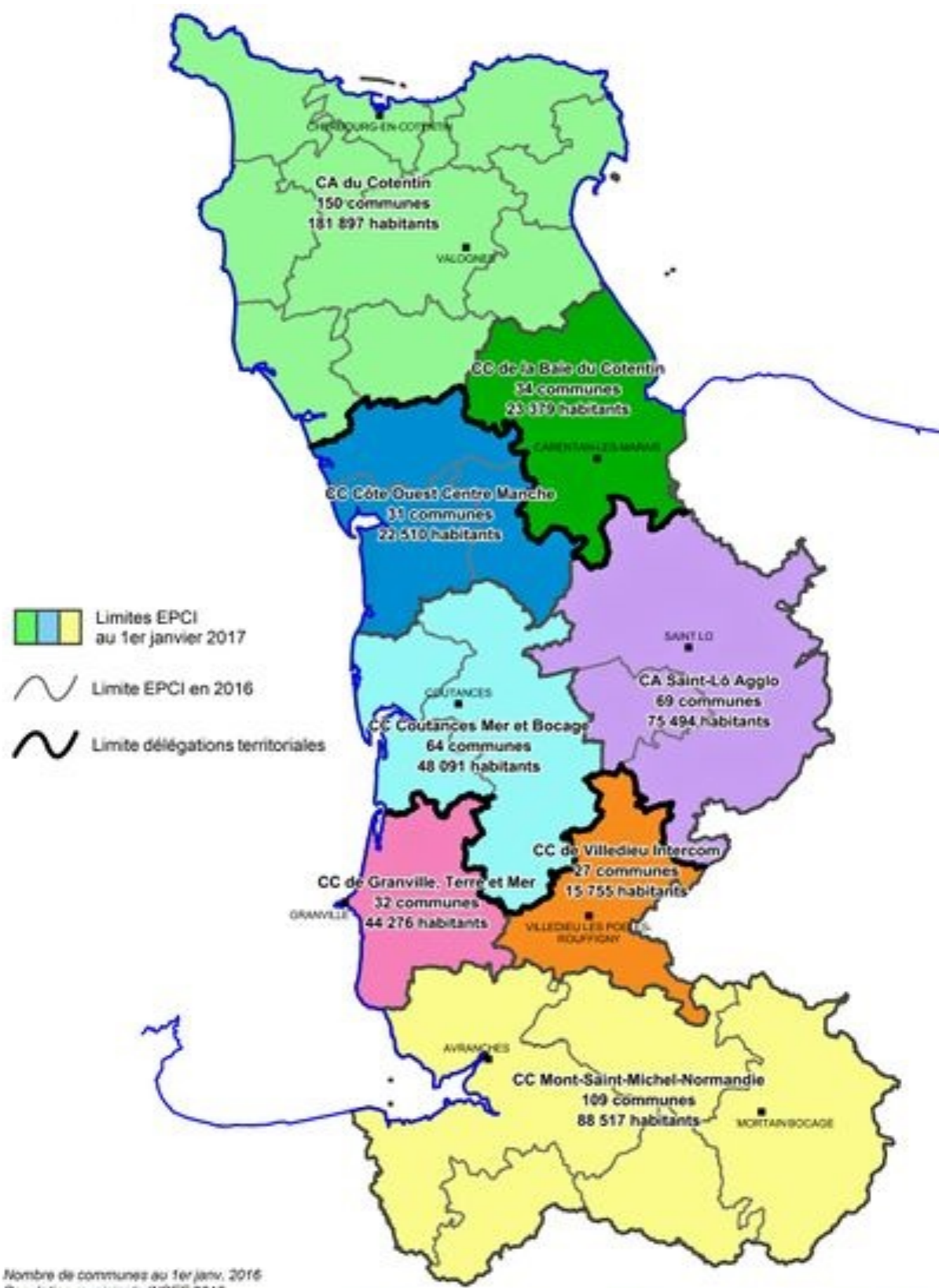
Mise en garde

Cette étude n'est qu'une retranscription des entretiens qui ont été effectués auprès des élus des huit nouveaux territoires. Il n'y a aucune interprétation qui rentre en compte dans cette analyse.

Les entretiens ont eu lieu entre mai et juillet 2017 et la rédaction entre septembre et octobre 2017. Ceci est donc un état des lieux des politiques de chaque territoire sur les six premiers mois de l'année 2017. De plus, il se peut qu'entre temps des modifications dans la politique intercommunale aient eu lieu.

Certains sujets peuvent ne pas apparaître dans cette étude pour plusieurs raisons : le sujet n'a pas été abordé ; l'interlocuteur n'avait pas de réponses à nous fournir soit parce qu'il ne voulait pas, soit parce qu'il ne l'avait pas.

Carte des intercommunalités au 1^{er} janvier 2017



Nombre de communes au 1er janv. 2016
Population municipale INSEE 2013

Table des sigles

TAP : Temps d'Activités Périscolaires

BPJEPS : Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport

CAC : Communauté d'Agglomération du Cotentin

CCCOCM : Communauté de Communes de Côte Ouest Centre Manche

CCBC : Communauté de Communes Baie du Cotentin

CCCMB : Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage

IME : Instituts Médicaux Educatifs

PPI : Plan Pluriannuel d'Investissements

CSV : Club Sportif de Villedieu

CCGTM : Communauté de Communes de Granville Terre et Mer

CRNG : Centre Régional de Nautisme de Granville

CAMSMN : Communauté d'Agglomération de Mont-Saint-Michel-Normandie

AJSL : Association Jeunesse Sports Loisirs

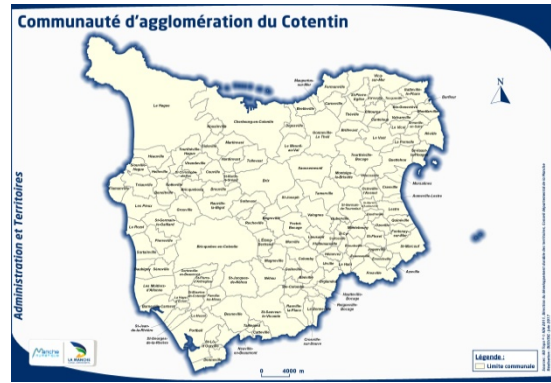
DDCS : Direction Départementale de la Cohésion Sociale

CDOS : Comité Départemental Olympique et Sportif

Cotentin

Président : Jean-Louis Valentin

La Communauté d'Agglomération du Cotentin (CAC) a décidé de ne pas prendre la compétence sport au 1^{er} janvier 2017, sauf pour quelques cas particuliers. Cette compétence, qui sur certains territoires relevait des communautés de communes, va être rétrocédée aux communes durant les deux prochaines années. Les pôles de proximité (ex-communautés de communes) pourront faire le lien sur certaines compétences qui ne seraient pas prises par la CAC. Il va y avoir une compensation pour les communes qui récupèreraient cette compétence.



Les cas particuliers où la CAC pourrait intervenir sont :

- Sur l'aménagement et la gestion des équipements sportifs d'intérêts communautaires.
- Sur l'attribution de subventions à des équipes de haut-niveau qui excèderaient le rayon communautaire.

En revanche, il y aura une politique particulière sur le nautisme. La CAC ayant la compétence économique, touristique et des ports, il y a un souhait de développer l'attractivité du territoire à travers le nautisme, même si à l'heure actuelle il est un peu tôt pour en parler.

Concernant l'organisation administrative, il n'y a ni vice-président, ni directeur en charge des sports. Pour le moment il est nécessaire d'avoir des pôles de proximité pour accompagner le changement jusque 2020 puis la décision viendra des élus quant à l'avenir de ces pôles. Par contre, il y a au sein de la CAC un service en charge des équipements structurants, qui pourra être amené à gérer des équipements à caractère sportif.

Pour ce qui est des publics particuliers (handicap, santé, vieillissant...) il n'y a pas de politique particulière dégagée à ce jour, il faut d'abord structurer l'ensemble de la communauté d'agglomération. En revanche il y a une commission sur l'accessibilité des publics vulnérables aux équipements qui a un regard à porter entre autres sur les infrastructures sportives.

Le haut-niveau va être pris en compte à travers des aides financières pour les clubs qui auraient un rayonnement extra communautaire. C'est actuellement le cas :

- Du handball à Cherbourg

- Du basket féminin à La Glacerie.

En revanche ce n'est pas dans la stratégie de la CAC d'avoir des équipes de haut-niveau, il laisse cela aux communes et communes nouvelles.

Sur la question de la fusion ou le regroupement de plusieurs clubs, l'avis de la CAC est assez net : cette problématique est du ressort des associations, le Cotentin n'est pas là pour intervenir dans leur choix et leur fonctionnement. Même si la question a été soulevée de voir une équipe "fanion" représentative du territoire, cela reste à voir entre les clubs pour de possibles ententes.

La communauté d'agglomération du Cotentin pourra être amenée à soutenir et à subventionner, à titre exceptionnel, des événements à condition qu'ils soient d'intérêt communautaire. L'attractivité du territoire sera également un élément essentiel dans les prises de décisions de la CAC, entre autres pour l'événementiel.

Le Cotentin n'ayant pas pris la compétence sport, il n'y a pas d'éducateurs sportifs employés par la communauté d'agglomération, ni de mise à disposition à des associations possible. Il n'y a pas non plus d'aides sur la formation au sein des associations ou sur l'emploi de futurs éducateurs sportifs.

La CAC a entrepris un recensement des équipements sportifs sur son territoire pour savoir lesquels pourraient être communautarisés. A la suite de ce diagnostic, se posera la question de savoir si tel ou tel équipement doit rester à l'agglomération ou être rétrocédé, pour la plupart aux communes, communes nouvelles ou pôles de proximité avec des moyens de fonctionnement.

Les équipements d'intérêts communautaires seront pris en charge par le Cotentin. Il faut qu'ils aient un grand champ d'action. Prenons l'exemple des infrastructures du littoral (surf, voile, char à voile...) qui pourraient rentrer dans une optique d'intérêt économique-touristique et donc avoir un rayonnement au-delà du territoire.

La CAC pourra être porteur de projets, ou tout du moins en soutien aux communes, sur des équipements sportifs si le rayonnement est communautaire et en accord avec les communes concernées. Pour ce qui est de l'entretien des infrastructures cela reste sur ce qui fonctionne, c'est-à-dire en lien avec les communes ou les pôles de proximité.

Les subventions vont être reprises durant les trois prochaines années par les pôles de proximité puis au fur et à mesure elles seront rétrocédées aux communes ou communes nouvelles. Pour une subvention exceptionnelle, l'association demandeuse peut s'adresser

directement au Président, M.Valentin, qui, si suite favorable, doit ensuite le faire valider par le bureau communautaire.

En conclusion, la stratégie et les projets du Cotentin sont en construction. Pour le moment, on est sur de la fusion, de la consolidation et de la stabilisation du personnel. De plus, la compétence sport n'est pas une compétence qui monte en puissance dans la communauté d'agglomération du Cotentin. Certes, c'est un axe important mais qui sera traité au niveau des communes et des pôles de proximité.

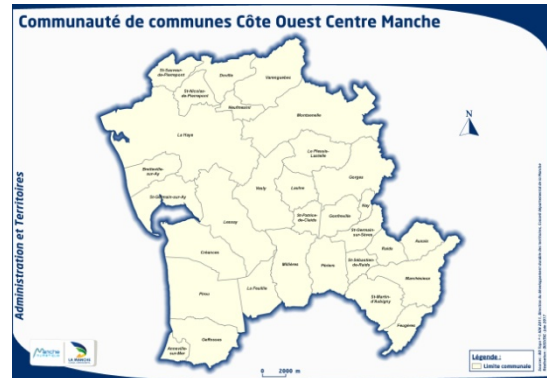
De façon générale, ce qui va motiver les décisions ce sont l'attractivité du Cotentin et l'intérêt communautaire.

Côte Ouest Centre Manche

Président : Henri Lemoigne

La Communauté de Communes de Côte Ouest Centre Manche (CCCOCM) a fait le choix de prendre la compétence sport intégralement. Cela concerne :

- Le suivi et la maintenance des équipements sportifs
- L'animation sportive
- L'investissement et les subventions.



Pour effectuer ce changement correctement, pendant un an, la CCCOCM essaye de construire une base solide pour n'avoir que des changements mineurs à effectuer et qui ne modifieront pas en profondeur le travail mené actuellement. Mais pour cela, un travail doit avoir lieu sur l'unité du territoire afin d'adapter les mentalités et de travailler dans le sens d'un territoire unique et non plus trois entités comme auparavant.

Au moment de la rencontre, un diagnostic était en cours pour apprendre à connaître les associations sportives des trois anciens territoires à travers une fiche de renseignements (effectifs, encadrements, créneaux horaires...). Une information est également prévue à destination des associations durant l'été 2017 afin d'indiquer le nouvel organigramme des élus, des techniciens, des commissions ainsi que les ressources utiles pour ces associations. En effet, un constat a été fait que la connaissance de la nouvelle réforme territoriale n'est pas claire et que l'on se retrouve face à une perte de repères. Les associations ont du mal à savoir à qui s'adresser et du coup à modifier leurs habitudes.

Le haut-niveau n'est pas traité de façon particulière, même si historiquement il peut y avoir une orientation vers le cyclisme avec de très bons coureurs depuis plusieurs années. La CCCOCM n'envisage pas d'inciter les fusions entre clubs mais parle plutôt d'ententes pour consolider ou renforcer des équipes. Mais sur ces trois territoires ruraux les rivalités sont très fortes et il faudra du temps pour faire changer les mentalités.

Certains éducateurs sportifs territoriaux sont salariés par la CCCOCM et sont dispersés sur le territoire. C'est d'ailleurs une des craintes des associations que de voir le territoire s'agrandir et perdre les éducateurs qui leurs étaient mis à disposition.

- Sur La Haye du Puits, trois éducateurs sont mis à disposition gratuitement aux associations.
- Sur Lessay, deux éducateurs sont embauchés par la maison du pays avec une convention tripartite : Communauté de communes, maison du pays et groupement de jeunesse de l’Ay.
- Sur Périers, les éducateurs sont directement embauchés par les associations sportives. Il y a un conventionnement pour une mise à disposition rémunérée sur les Temps d’Activités Périscolaires (TAP).

En revanche, la CCCOCM n’octroie pas d’aides particulières aux clubs pour l’embauche ou la formation de futurs éducateurs mais elle peut être maître de stage pour des formations comme le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l’Education Populaire et du Sport (BPJEPS) par exemple.

Tous les équipements de la communauté de communes de Côte Ouest Centre Manche ne sont pas communautaires. Il reste encore quelques terrains de football à la charge des communes. L’attribution des créneaux horaires sur chacun des équipements est annuelle et débouche sur une convention annuelle, cette réunion a lieu au mois de juin avec le directeur des sports. Ce dernier, en cas de problèmes, fait également le lien avec les services techniques et les agents sur chacun des trois territoires. Avec la mutualisation des équipements il est possible de demander des créneaux sur des équipements du territoire mais il sera difficile d’y accéder pour la simple et bonne raison que les équipements sont saturés.

Pour répondre à ces besoins, la CCCOCM a plusieurs projets à l’étude ou en cours :

- C’est le cas sur Créances avec une salle polyvalente pour la gymnastique, la danse, les arts martiaux et les scolaires en journée.
- C’est également le cas pour la rénovation d’une salle sur La Haye du Puits.
- Actuellement à l’étude, il y a un projet conséquent de centre aquatique sur Lessay avec un rayonnement communautaire. Sur ce territoire il n’y a, à l’heure actuelle, aucune piscine, entre autres pour l’apprentissage des scolaires.
- En réflexion également, on retrouve un vélodrome couvert avec complexe d’athlétisme. Terre de cyclisme, ce territoire voudrait se doter d’un équipement à rayonnement national qui pourrait accueillir aussi bien les locaux, les scolaires, que des équipes de haut-niveau.

Le service sport a commencé à travailler sur des critères pour l'attribution des subventions en se basant sur le fait qu'une association sportive doit être d'intérêt communautaire. Ils avaient réussi à créer une grille de critères, prête à être mise en place, mais suite à une mésentente ce travail est en suspend au moment de notre rencontre. Ponctuellement, une association sportive peut faire une demande de subvention exceptionnelle sur un événement particulier. Il peut y avoir également sur certains événements une demande sur les fonds de la communication ou du tourisme mais en restant sur des points bien particuliers.

Baie du Cotentin

Président : Jean-Pierre L'Honneur

La Communauté de Communes Baie du Cotentin (CCBC) a décidé de ne pas prendre la compétence sport hormis sur le centre aquatique pour ce qui est de la gestion aussi bien des créneaux horaires que des salariés. Très rapidement le choix a été fait de laisser le sport aux communes dans un souci de conserver une proximité entre les acteurs institutionnels et les acteurs du mouvement sportif.



La branche nautisme intéresserait à l'avenir la CCBC mais ce n'est à l'heure actuelle pas une compétence communautaire. En revanche, le port est en gestion intercommunale. Le souhait serait de redynamiser et développer cet outil que ce soit par l'événementiel ou à travers des activités de voile et de sports d'eau. Pour cela, le Tour des Ports de la Manche à la voile va revenir en 2018 à Carentan. Ceci est une demande de la communauté de communes pour valoriser le port.

La CCBC reconnaît que la communication est son point faible. La communication n'est pas globale mais plutôt gérée par chaque entité. Dans ce sens, il est difficile de mettre en place une politique commune sur ce territoire.

Concernant les possibles regroupements entre clubs, ils ne sont pas envisagés pour le moment mais avec la commune nouvelle Saint Hilaire Petitville et Carentan, certaines fusions auront peut-être lieu. En revanche, ces fusions resteront à l'initiative des associations sportives.

Dans le domaine du sport, la CCBC n'emploie que les salariés du centre aquatique de Carentan, quinze au total. Il n'y a pas d'éducateurs sportifs en contrat avec la communauté de communes pour des interventions ou des mises à disposition. Aucune aide financière n'est prévue quant à la formation ou à l'embauche d'éducateurs sportifs.

La gestion des équipements est restée aux communes pour ce qui est de la répartition des créneaux pour l'utilisation par les associations sportives. Par contre, le service bâtiments de la communauté de communes Baie du Cotentin gère les infrastructures en elles-mêmes. C'est-à-dire que la CCBC s'occupe du bâti mais pas de ce qui est fait dedans. La CCBC gère également les rénovations et les futurs projets sur les équipements sportifs afin d'avoir une cohésion sur l'ensemble du territoire.

Pour la partie subventions, Baie du Cotentin ne gère pas l'attribution et ne donne pas de subventions aux associations sportives. La seule exception peut provenir de l'organisation d'un événement qui ferait appel à des subventions ponctuelles et exceptionnelles.

Coutances Mer et Bocage

Président : Jacky Bidot

Avant la fusion de janvier 2017 liée à la nouvelle réforme territoriale, la communauté de communes du bocage coutançais avait toute la compétence sport. Avec la nouvelle Communauté de Communes Coutances Mer et Bocage (CCCMB), la CCBC ne pouvait pas tout reprendre. Dans un premier temps, un diagnostic a été réalisé avec des critères sur les infrastructures, les associations et les manifestations afin de savoir lesquelles avaient un intérêt communautaire. Pour les équipements par exemple, il faut qu'il soit mutualisé et dans un état jugé correct.



Pour gérer cette compétence, le service sport de la CCCMB est composé d'un directeur des sports, de son adjoint, principal relais avec les associations, et d'une quarantaine d'agents.

S'agissant des publics particuliers, une mise à disposition d'éducateurs sportifs pour les Unelles qui interviennent sur les seniors a lieu et des locaux sont mis à disposition pour les Instituts Médicaux Educatifs (IME). Cela se caractérise par une aide mais de politique particulière définie. Pour le reste ce sont les clubs qui s'organisent pour développer cette relation.

Idem que pour les publics particuliers, il n'y a pas de politique spécifique au haut-niveau. Le calcul d'une partie des subventions étant fait sur le "kilomètre athlète" avec la montée de niveau cela se répercute sur ce critère de calcul que nous expliquerons plus tard. En revanche, lorsqu'il y a un qualifié au championnat de France, la CMB reverse 10% supplémentaire du total de subventions à l'association concernée.

La CCCMB encourage les fusions entre "petits" clubs, entre autre pour les écoles de football, qui avaient déjà entamé ce processus avant la fusion de janvier 2017. Toutes les écoles de football sont cantonales alors que pour les adultes il s'agit davantage d'ententes pour compléter ou renforcer une équipe.

Pour l'organisation d'événements, la CCCMB, après étude du dossier, est soutien financier, matériel et humain mais n'est pas porteur de projets. C'est aux associations de faire la démarche d'organisation ou d'accueil d'un événement de type championnat. Pour les événements d'ampleurs et ponctuels, affiliés à une fédération, il peut y avoir une subvention à

titre exceptionnelle, c'est le cas d'une dizaine de manifestations dans la communauté de communes qui rentre dans ce dispositif.

Dix éducateurs sportifs sont mis à disposition des associations du territoire pour les entraînements clubs et pour les Temps d'Activités Périscolaires (TAP). Il aura fallu, dans un premier temps, lisser ces interventions avec les autres territoires. La mise à disposition des éducateurs est gracieuse mais elle doit apparaître dans les budgets des associations comme valorisation au même titre qu'une subvention. Il n'y a pas de subventions pour de l'aide à l'embauche ou à la formation mais il peut y avoir une aide sur le volume d'heures à effectuer.

Une réunion a lieu chaque année pour l'attribution des équipements et des créneaux horaires sur chaque pôle de proximité. En cas de demande spécifique, l'association s'adressera directement au pôle de proximité concerné. Pour un club faisant parti de la CMB il est possible de mutualiser les équipements en faisant une demande d'accès et de créneaux sur une commune autre que la sienne.

Concernant l'entretien et la rénovation, la CCCMB est décisionnaire. Actuellement, un audit est en cours sur les infrastructures pour connaître leur état. La CMB essaye d'anticiper les investissements sur de la rénovation ou de nouveaux équipements mais les associations peuvent remonter des besoins qui seront étudiés. Pour le moment, pour le nautisme, les bâtiments sont communautaires et sont gérés par les associations utilisatrices qui s'occupent également du fonctionnement. A l'heure actuelle les deux écoles de voile ont un fonctionnement différent mais une fois la saison passée il va y avoir un groupe de travail pour essayer d'harmoniser les deux structures. Sur tous ces équipements des conventions annuelles sont signées.

Pour prétendre à une subvention, l'association doit être affiliée à une fédération et doit organiser au moins une compétition dans l'année. Trois critères principaux sont retenus : le nombre de licenciés, le nombre de jeunes de moins de vingt ans et le "kilomètre athlète". Pour ce dernier il est versé en fin de saison en fonction des déplacements effectués tout au long de l'année. Cela permet d'ajuster chaque année en fonction d'une montée ou d'une descente pour les sports collectifs par exemple.

A court terme, la communauté de communes de Coutances Mer et Bocage va repasser à une semaine d'école de quatre jours. Le souhait serait de mettre en place des TAP récréatifs pour le bien de l'enfant et pour faciliter l'emploi du temps des parents en s'appuyant sur les

centres de loisirs. Le mercredi matin va revenir aux associations sportives en libérant des créneaux horaires.

Saint-Lô Agglo

Président : Gilles Quinquenel

La Communauté d'Agglomération de Saint-Lô Agglo a décidé de prendre la totalité de la compétence sport :

- Investissements et gestion des équipements,
- Animation sportive,
- Organisation de certains événements d'envergure intercommunale
- Accompagnement du mouvement sportif (aides matérielles, humaines et financières)



Cette prise de compétence se fait en lien étroit avec la jeunesse par une politique transversale très marquée sur un pôle commun : enfance, jeunesse et sports. Le service des sports est l'interface entre les élus, la politique sportive menée et les clubs. Il a un rôle de médiateur et également de représentation de l'institution.

Saint-Lô Agglo ayant pris cette compétence bien avant la fusion avec la communauté de communes de Canisy du 1^{er} janvier 2017, elle a mis en place de nombreux dispositifs pour le transfert de cette compétence des communes vers la communauté d'agglomération. A titre d'exemple, dans le but de faire converger les subventions vers une équité sur tout le territoire en les lissant sur plusieurs années, une réunion sur l'attribution des subventions a été organisée avec les clubs il y a deux ans.

En termes de communication, il y a fin juin un rassemblement des clubs pour la planification des équipements et des créneaux horaires. Début septembre, les forums des associations dans différentes communes permettent également d'échanger. Même s'il est constaté une meilleure compréhension du fonctionnement du service jeunesse et sports, Saint-Lô Agglo gère également au quotidien et au cas par cas les diverses sollicitations des clubs. Pour finir, Saint-Lô Agglo joue le rôle de médiateur entre les clubs du territoire pour faciliter les relations.

Saint-Lô Agglo soutient une politique en faveur des publics particuliers (personnes en situation de handicap, vieillissantes,...) par le biais des subventions aux clubs qui font des actions auprès de ces publics. L'agglomération évoque la possibilité d'avoir à l'avenir une aide distincte pour ce type d'actions. De plus, ayant investi énormément sur quatre ans pour la mise aux normes des infrastructures, cela devrait induire une évolution des pratiques pour ce

genre de public. A ce stade, Saint-Lô Agglo est actuellement dans une logique d'inclusion des personnes en situation de handicap dans des clubs de "valides". Par contre, le service jeunesse et sports regrette qu'avec la saturation des équipements sportifs, quand un club fait le choix du handisport ou sport adapté, c'est malheureusement au détriment des créneaux classiques.

Concernant le haut-niveau, Saint-Lô agglo ne mène pas de politique particulière. Sur les sports collectifs cela s'explique par le fait qu'il n'y a pas d'équipes qui évoluent à un niveau suffisamment important. Il faut noter qu'historiquement le niveau des subventions est relativement bas pour les clubs sportifs car les dépenses sont plutôt orientées sur les investissements.

Le vice-président en charge des sports incite la fusion entre les clubs en prenant l'exemple des Bords de Vire en football. C'est un choix volontaire qui est d'autant plus important avec les communes nouvelles. Saint-Lô Agglo constate de nombreux rapprochements liés aux problèmes économiques et d'encadrement des jeunes, mais en aucun cas le souhait d'avoir un club "phare" sur Saint-Lô. En revanche, l'effet observable est tout autre car ce sont plutôt les clubs Saint-lois qui s'orientent vers les territoires ruraux pour se rapprocher des communes en ouvrant des "annexes". Au final, le but de la politique sportive de l'agglomération reste l'accessibilité de la pratique du sport par un plus grand nombre.

Très peu d'éducateurs sont employés par Saint-Lô Agglo. Un travail en synergie avec les associations locales est effectué afin de stabiliser les emplois. Par exemple pour le sports-vacances, l'agglomération embauche des éducateurs sportifs mis à disposition par les clubs en payant une prestation de services ce qui permet une rentrée d'argent supplémentaire pour les clubs. Néanmoins, aucune aide financière n'est attribuée pour l'emploi, cela n'entrant pas dans les critères retenus. Une facilitation peut être envisagée faite pour trouver un lieu de stage.

La politique des équipements est basée sur un maillage des infrastructures avec comme exemple les dix-huit terrains multisports qui ont et seront créés durant les quatre prochaines années. Ce territoire demeure complexe car urbain en son centre et rural en périphérie. A ce titre, un diagnostic des équipements sportifs a été fait juste après la prise de la compétence afin de connaître l'état de ces équipements et les manques pour de futurs investissements. Il en ressort, entre autres, le besoin pour la communauté d'agglomération de Saint-Lô d'une salle multisports d'envergure pour accueillir des événements majeurs. Pour cela, il y a un Plan Pluriannuel d'Investissements (PPI) de mis en place permettant une visibilité et lisibilité auprès et par les clubs sur ce qui est prévu à long terme.

A ce titre, un référent équipements fait l'interface entre les besoins matériels des associations et l'agglo. Il fait aussi le lien avec les problèmes techniques qui peuvent être remontés. Ces informations sont ensuite transmises aux services techniques pour leur intervention. Afin de gagner en réactivité, les communes ayant un service technique peuvent intervenir le cas échéant. Actuellement, Saint-Lô Agglo se concentre davantage sur des rénovations que sur de nouveaux projets. Systématiquement le projet est écrit avec les communes et associations concernées pour conserver un maximum de lien. Pour ce qui est de la rénovation de la salle Beaufils et de la répartition des terrains multisports, Saint-Lô Agglo est porteur de projet.

Pour l'utilisation des équipements une convention sur trois ans est signée entre les associations et la communauté d'agglomération. Entre autres pour l'assurance, sont détaillés ce qui compose cette infrastructure, et précisé les volumes et créneaux horaires ainsi que les modalités de fonctionnement.

Concernant les subventions il y a deux axes majeurs :

- Développement du sport (fonctionnement courant)
- Intérêt communautaire (plus sur de l'événementiel).

Pour cela Saint-Lô Agglo prend en compte trois critères :

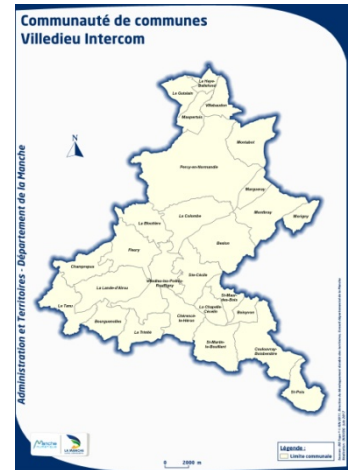
- Nombre de licenciés,
- Déplacement,
- Performance sportive.

Ce dernier critère est valorisé en analysant le degré de difficulté qu'il faut pour arriver au niveau auquel le club ou l'individualité évolue (exemple : nombre de licenciés et d'échelons à gravir pour arriver à tel ou tel niveau). Un lissage des subventions sur tout le territoire est actuellement en cours dans un souci d'équité. En revanche, aucun club à activité constante ne va perdre de subventions. Si le club baisse d'activité il ne perd pas plus de 10%, alors que s'il progresse, il pourra augmenter de 12% chaque année sa subvention.

Villedieu Intercom

Président : Charly Varin

La communauté de communes Villedieu Intercom a fait le choix de prendre partiellement la compétence sport et à l'heure actuelle travail encore sur ces choix. La compétence sur l'animation sportive, qui est pour le moment municipale, est en cours de transfert et elle comprend également la gestion des subventions. En revanche la compétence sur les équipements sportifs restera communale. Pour que ce transfert se fasse dans les meilleures conditions, un recensement des associations est effectué sur tout le territoire. Ensuite un questionnaire a été envoyé pour faire un état des lieux, le traitement est actuellement en cours.



L'organisation du service n'est pas encore tout à fait structurée. Les techniciens ne sont pas totalement définis sur le sport mais un responsable sur le pôle jeunesse est identifié. Villedieu Intercom a fait la démarche d'organiser une réunion en regroupant toutes les associations du territoire afin d'échanger et de leur présenter les futurs contours de la politique sportive.

Concernant une politique spécifique pour les publics particuliers, la communauté de communes n'a pas encore réfléchi à cela même si ce sujet sera traité. Pour le haut-niveau, l'envie est de soutenir grâce à des subventions exceptionnelles pour des équipes ou individualités qui iraient vers le niveau national mais sans faire de discrimination face aux autres clubs.

Sur le sujet des possibles regroupements entre clubs, Villedieu Intercom reste distant en expliquant que le sujet sera traité mais que cela leur semble compliqué. En effet, il y a une crainte de déstabiliser les associations qui fonctionnent et surtout un souci de ne rien imposer. En revanche, rien n'exclut de faire des ententes pour augmenter le niveau, c'est au final la vision la plus probable.

La commune nouvelle subventionne trois éducateurs sportifs sur Villedieu-les-Poêles-Rouffigny. L'un est au service de la commune, les deux autres mis à disposition du Club Sportif de Villedieu (CSV) incluant neuf sections sportives. L'intercommunalité quant à elle emploie les salariés de la piscine.

A ce jour, le centre aquatique est le seul équipement communautaire, tout le reste est aux communes (créneaux, entretien, nettoyage...). A l'avenir, Villedieu Intercom ne sait pas encore qui sera décisionnaire sur la rénovation et les projets de nouveaux équipements. Pour ce qui est de l'accessibilité, il est possible pour un club de demander des créneaux horaires sur une infrastructure d'une autre commune de la communauté de communes.

Au moment de notre rencontre, Villedieu Intercom se posait encore la question de savoir si l'intercommunalité récupérerait le subventionnement des associations. Ce sont, pour l'heure, les communes qui assurent cette part de la compétence sport. Par contre, sur des événements importants, des subventions exceptionnelles peuvent-être attribuées.

On constate que pour le moment Villedieu Intercom est en construction de sa compétence sport, qu'il reste beaucoup à faire mais que les élus ont fait le choix d'interroger et d'échanger avec les associations pour adapter cette compétence aux capacités de la communauté de communes et aux besoins et attentes des clubs.

Granville Terre et Mer

Président : Jean-Marie Sévin

La Communauté de Communes de Granville Terre et Mer (CCGTM) a fait le choix de ne prendre que la compétence sur la gestion des équipements sportifs. En revanche, les terrains non couverts restent de compétence communale. Par la suite des compétences supplémentaires seront peut-être prises après réflexion. Cas particulier, l'intercommunalité a pris la compétence sur le nautisme que ce soit sur la gestion des centres de voile et/ou sur l'orientation de la politique liée au nautisme (apprentissage en milieu scolaire, accompagnement sur la performance des jeunes, ambition d'aller vers le haut-niveau...).

Pour organiser tout cela, un directeur des sports et ses adjoints sont mutualisés avec la commune de Granville. Par contre, tous les gardiens des équipements couverts gérés par CCGTM sont employés par la communauté de communes.

Pour le moment Granville Terre et Mer n'intervient pas sur les publics particuliers mais reste très attentif entre autre à l'accès pour tous à la voile. Sur la politique du haut-niveau, c'est plutôt du ressort des communes hormis sur le nautisme avec une ambition d'aller vers le haut-niveau et d'être l'un des pôles les plus importants au niveau national.

Granville Terre et Mer n'est pas prêt à inciter les clubs à se regrouper parce que cela semble compliqué avec les autres communes. L'intercommunalité ne veut pas anticiper mais laisse plutôt venir les questionnements. En revanche, la question se pose pour le nautisme avec les écoles de voile. Le Centre Régional de Nautisme de Granville (CRNG) est le pilier sur ce territoire et il serait bien de voir comment structurer avec l'ensemble des infrastructures nautiques du territoire.

Il y a un souhait très fort d'accueillir des événements liés au nautisme comme le tour de France à la voile qui est soutenu par le département. C'est également le cas une fois le centre aquatique construit, il y aura un souhait d'avoir un événement majeur sur cet équipement. Une réelle politique d'accueil d'événements de haut-niveau existe avec récemment le tour de France en cyclisme. Pour cela, des aides sont fournies par des moyens humains avec une personne en charge de l'événementiel à Granville Terre et Mer, des ressources financières et de la communication. La logistique quant à elle reste du ressort des communes.



Aucun éducateur sportif n'est employé par CCGTM. Seuls les gardiens d'équipements sont salariés et dans un avenir proche l'équipe du centre aquatique a vocation à le devenir.

Granville Terre et Mer gère la rénovation des équipements sportifs et porte les nouveaux projets après étude des dossiers portés par les communes pour le moment (salle d'escalade, gymnase de Saint Pair sur Mer, centre aquatique). L'intercommunalité assure la mise à disposition des équipements à destination des associations ainsi que l'entretien général par le biais des gardiens qui font l'interface entre les associations et CCGTM. Des conventions annuelles sont passées avec les associations, elles définissent le cadre d'utilisation et les créneaux horaires principalement.

Granville Terre et Mer distribue des subventions sans en avoir la compétence en passant par le biais de la communication. N'ayant pas la compétence il a fallu trouver un moyen pour soutenir les associations et les événements. Lorsque le club porte les couleurs de la communauté de communes au-delà du territoire ou lors de manifestations d'ampleurs, CCGTM peut donner une subvention au titre de la communication. Cela se fait à travers des conventions très spécifiques. Les associations peuvent donc avoir des subventions de la commune et de la communauté de communes, si l'intérêt communautaire est reconnu.

Mont-Saint-Michel- Normandie

Président : David Nicolas

La Communauté d'Agglomération de Mont-Saint-Michel-Normandie (CAMSMN) a fait le choix de ne pas prendre la compétence sport hormis quelques infrastructures importantes type centre aquatique. Il n'y a pas de service sport, ni de directeur des sports, ni de vice-président en charge des sports au sein de CAMSMN. La gestion des quelques équipements sportifs est adjointe au service à la personne.



Avant la fusion en communauté d'agglomération au 1^{er} janvier 2017, les anciennes communautés de communes avaient un fonctionnement très disparate avec certaines qui avaient pris toute la compétence sport et d'autres pour qui cette compétence était restée communale. Il a donc fallu dans un premier temps lisser cette compétence sur tout le territoire.

Cinq pôles territoriaux (ex communautés de communes) ont tout de même été conservés pour conserver un lien de proximité et assurer la transition. Sur ces anciens territoires, des réunions ont été provoquées par les anciens référents sport pour prévenir du changement d'interlocuteur, de prise en charge de la compétence sport. Malgré cela, sur le mortainais, les associations font le constat d'une perte de simplicité et de facilité sur la réservation des salles, l'obtention d'informations par exemple. Il en ressort une diversité persistante de fonctionnement entre les territoires.

Prenons l'exemple de cas concrets avec dans un premier temps la communauté de communes du mortainais (Mortain, Sourdeval, Le Teilleul) qui avait la compétence sport et qui s'appuyait fortement sur l'Association Jeunesse Sports Loisirs (AJSL) pour la mise à disposition d'éducateurs et surtout la gestion des subventions. Depuis le 1^{er} janvier 2017, un accord a été trouvé avec la communauté de communes de Mortain-Bocage, et non plus du mortainais, pour continuer à fonctionner avec l'AJSL sur la gestion et l'attribution des subventions. Pour ce qui est des éducateurs, ils sont salariés à la communauté d'agglomération mais restent à disposition du territoire et sont toujours gérés par l'AJSL. En revanche, pour Sourdeval et Le Teilleul, les subventions sont redevenues communales.

Deuxième exemple avec le val de Sée, qui continue à être l'interlocuteur principal pour l'attribution des équipements. En revanche le pôle territorial ne décide plus pour les subventions. Elles sont redevenues communales hormis l'UNSS et trois associations équestres.

De façon générale, sur les équipements, leur répartition est toujours à la charge des pôles territoriaux. Ils peuvent également intervenir avec un budget de fonctionnement sur de petits travaux mais en cas de grosses interventions c'est le service à la personne et le service au patrimoine de CAMSMN qui sont saisis. Pour les nouveaux projets d'envergure, c'est la communauté d'agglomération qui prend en charge le dossier comme c'est le cas sur certains gymnases ou la prochaine construction de quatre bassins de kayak-polo sur Avranches.